

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Novembre 2019

Présents : JR DECOLLONGE, C DUPRE, S CHASSAGNEL, E DUCREUX, D DELORME, J FOUILLAT, C PILON, MC GOUTON

Excusés : C GOUTARD, P MAYNAND

1- Contributions au SIEMLY pour 2020

Elle est de 3,09 € par habitant soit à peu près 1100 € budgétisé pour 2020.
La COR prend la compétence à partir du 1^{er} Janvier 2020.

2- Mise aux normes « accessibilité » du centre de loisirs

La commune a jusqu'à fin 2020 pour mettre le centre de loisirs aux normes sur la partie accessibilité.

Il faut notamment installer un WC pour les personnes à mobilité réduite : un devis a été fait par M Fontenelle : 2050 € pour la plomberie, en attente d'un devis pour le placo-plâtre. Il serait envisagé de demander une participation financière à l'association du Centre de Loisirs.

3- Médecine préventive : convention d'adhésion avec le CDG69

La commune va signer une convention pour 3 ans avec le CDG69 pour le suivi des visites médicales du personnel communal. Elle est reconductible tacitement.

Nous aurons un tarif préférentiel en 2020 : 70 €/visite. Celui-ci passera à 80 € pour les années 2021 et 2022.

4- COR : modifications des statuts pour la compétence santé :

3 points sont à prendre en compte :

- Création et gestion d'un centre de téléconsultation à la Maison de Santé de Lamure sur Azergues
- Participation au financement des investissements de restructuration des EPHAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert
- Financement de la réalisation d'une passerelle piétonnière (sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF), distincte de la voirie communautaire, entre la gare SNCF et l'Hôpital de Tarare.

Le conseil approuve la modification des statuts à l'unanimité.

5- Travaux SYDER : extinction des lumières du village – proposition financière

Pour information, le rapport annuel du SYDER est consultable en Mairie.

Le devis global pour l'extinction des lumières du village est de 5000 €.

Il reste au budget de la commune la somme de 2 650 €, le reste est pris en charge par le SYDER.

Des précisions sur la programmation des horaires (une extinction différente les vendredis et samedis soirs par rapport aux autres jours de la semaine) seront demandées.

Céline PILON propose de faire faire un devis pour un réverbère solaire et une demande doit être faite auprès du SYDER en ce sens.

6- Questions diverses

- L'auberge demande une remise gracieuse d'un mois de loyer, suite aux problèmes de téléphone et d'internet entre août et septembre. Ceci a causé un préjudice au commerce. Sans réponse à ce jour de l'opérateur, un dégrèvement du montant d'un mois de loyer est proposé.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Achat d'un défibrillateur

Suite à 3 devis, choix pour celui à 1 690 € HT qui inclus un défibrillateur, des électrodes enfants et adultes, un kit de signalisation, et un an de maintenance. Il existe également un tuto en ligne.

Le boîtier sera posé à l'extérieur, devant la mairie.

Ensuite, 130 €/an, pour la maintenance.

Le RotaryClub nous octroiera une subvention de 750 € pour cet investissement.

Un devis est à demander à un électricien pour l'alimentation.

- Inauguration Nouveaux équipements à Joux
Invitation
- Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers de Tarare : 30 Novembre 2019 – Un représentant communal est cordialement invité.
- Salle des fêtes

Prise en compte du courrier de Mme BLEIN au sujet de la propreté de la salle des fêtes, suite à la location de celle-ci.

C'est aux utilisateurs de maintenir les lieux propres. Un rappel sera nécessaire pour le directeur du centre de loisirs.

Il manque également de matériel pour faire le ménage : une vérification du matériel sera effectuée, et il sera complété si nécessaire.

- Poubelles

Le conseil est informé que suite au relevé des tonnages et volume des poubelles, 3 points de collecte seront supprimés : Les places, Rochefort et Route de Ronzière. Un panneau sera posé pour informer les usagers sur les lieux de suppression des containers.

- La commune a obtenu une subvention de 103 588 € pour la rénovation énergétique et thermique de la salle des fêtes de la part du Département.

- Une demande de DETR va être faite pour aménager la salle annexe à l'école.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Céline PILON propose de relooker le site internet de la mairie et de le faire vivre. Elle demandera les codes d'accès à Frédérique, notre secrétaire de Mairie

- Conseil d'école

5 nouveaux élèves intègrent l'école cette année, ce qui porte le nombre d'enfants accueilli à 18 dès le début d'année. Compte-tenu de cette arrivée de Tout-Petits, une commande de bureaux sera effectuée.

La maîtresse souhaiterait mettre des rideaux côté cour car trop de luminosité en cas de vidéo projection.

Le conseil décide de faire faire des devis pour des stores, moins onéreux.

- Délibérations pour les subventions octroyées à diverses associations

- Centre de loisirs : 3500€ (réglée en juillet)
- Théâtre d'Affoux : 200 € (réglée en juillet)
- Ecole d'Affoux : 500 €
- Téléthon : 150 €
- ADMR : 200 €
- Entraide : 200 €
- Centre Léon Bérard : 100 €
- Centre de soins LPO L'hirondelle : 100 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Des rétrocessions de terrains et aménagements de chemins publics sur les propriétés Delorme et Laurent sont en cours, la première adjointe est particulièrement chargée de cette tâche.